



Contrôle et Diagnostic de l'Habitat

Cycle Complet et Certifications

- *Diagnostic immobilier*
- *Qualibat 8711 (Infiltrométrie)*
- *Qualibat 8731 (Audit énergétique)*
- *Contrôle de la réglementation thermique*

*Titre enregistré au RNCP

Titre de niveau II (BAC + 3) - Cycle diplômant de 50 jours

Objectifs de la formation ODI-O2B

- Répondre aux nouvelles exigences en matière de certification pour les modules du diagnostic immobilier et de contrôle de l'habitat.
- Répondre aux prés requis exigés par les organismes certificateurs pour l'inscription à la certification Qualibat (8711 et 8731) et COFRAC (DPE, Amiante, Plomb, Termites, Gaz et Electricité)
- Préparer un mémoire et le soutenir devant un jury en vue de l'obtention du niveau BAC+3.
- Comprendre et anticiper les mises à jour des évolutions techniques, législatives et réglementaires en matière d'énergie verte et de sécurité du bâtiment

Module 1 : Connaissances du bâtiment

Jour 1

- Maîtriser les termes techniques
- Comprendre les différentes étapes d'une construction

Module 2 : Loi Carrez et superficies

Jour 2

Analyse et mode d'emploi

- la loi / les textes d'application

Calcul des superficies

- partie privative / surface habitable

Méthodologie et matériels de mesures

+ Etude de cas

+ Etablissement d'un rapport de diagnostic

+ Contrôle des connaissances et évaluation de stage

Durée

- 50 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

DPE Niveau II

Mention :

« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »

+ 2 jours

Amiante Niveau II :

Mention :

« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 jours

Lieux



(Accessibilité Handicapé)

- Paris
- Lyon

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Session de 12 apprenants
max.

Tarifs

8 980 € TTC





Module 3 : Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Selon les normes et arrêtés en vigueur.

Jour 3

Les généralités sur le bâtiment

- La typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives, notamment les différents types de murs, de toiture, de menuiseries, de planchers, de plafonds, leur évolution historique et leurs caractéristiques locales.
- Les spécificités des bâtiments construits avant 1948, notamment en termes de conception architecturale et de caractéristiques hygrothermiques des matériaux.

La thermique du bâtiment

- La thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d'hiver et d'été, de prévention et de traitement des désordres thermiques ou hygrométriques sur les bâtiments.
- Les grandeurs physiques thermiques, notamment la température, les degrés jours unifiés, la puissance, les énergies primaire et secondaire, le flux thermique, la résistance thermique, la conductivité thermique, la capacité calorifique, l'inertie thermique, les pouvoirs calorifiques supérieur et inférieur, la notion d'émission de gaz à effet de serre.
- Les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement.
- Les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air.
- Les principes de calcul d'une méthode réglementaire ainsi que les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles compte tenu notamment de la présence de scénarii conventionnels.
- Les sources de différence entre les consommations conventionnelles et mesurées.

L'enveloppe du bâtiment

- Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique.
- Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites.
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

Durée

- 50 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

DPE Niveau II

Mention :

« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »

+ 2 jours

Amiante Niveau II :

Mention :

« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 jours

Lieux



(Accessibilité Handicapé)

- Paris
- Lyon

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Session de 12 apprenants

max.

Tarifs

8 980 € TTC



Module 3 (suite) : Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Jour 4

Les systèmes

- Les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie.
- Les principaux équipements de ventilation : simple et double flux.
- Les principaux équipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur.
- Les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance.
- Les technologies innovantes.
- Les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.
- La mise en place d'énergies renouvelables.
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

Jour 5

Les textes réglementaires

- Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés.
- Les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie.
- La terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus.

Module 4 : Diagnostic de performance énergétique niveau II (option)

Jour 6

- L'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les locaux au sein de l'immeuble.
- Le diagramme de l'air humide.
- Les différents systèmes de chauffage, de refroidissement, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et d'éclairages dans les bâtiments à usage principal autre que d'habitation et les parties communes des immeubles.
- Les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances.
- Les auxiliaires des différents systèmes.
- Les notions de prévention des risques liés aux légionnelles.
- L'équilibrage des réseaux de distribution.
- Les principaux équipements collectifs de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et ceux utilisés pour contrôler le climat intérieur.

Jour 7

- Les notions de conditionnement d'air et de distributions hydraulique et aéraulique.
- Les centrales de traitement d'air : mélange, filtration, humidification, chauffage, refroidissement, déshumidification, etc.
- Les dispositions de sécurité et de santé applicables aux lieux de travail liées au sujet de la performance énergétique.

Durée

- 50 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

DPE Niveau II

Mention :

« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »

+ 2 jours

Amiante Niveau II :

Mention :

« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 jours

Lieux



(Accessibilité Handicapé)

- Paris
- Lyon

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Session de 12 apprenants
max.

Tarifs

8 980 € TTC



Module 5 : Constat des risques d'exposition au plomb

Selon les normes et arrêtés en vigueur.

Jour 8

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment.
- L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, et notamment dans les peintures.
- L'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction de certains des composés du plomb dans les peintures.
- Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures : formes chimiques sous lesquelles le plomb a été utilisé.

Jour 9

- propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés.
- distinction entre plomb total et plomb acido-soluble.
- Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb :
 - connaissance des situations et compréhension des mécanismes permettant l'exposition des personnes au plomb dans l'habitation, et notamment des enfants.
 - conséquences sur la santé de l'exposition au plomb.
- Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb.
- L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb

Jour 10

- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation.
- Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation, de mesure d'empoussièrement au sol et d'examen visuel.

+ Mise en situation

+ Exercice

+ QCM

Module 6 : Diagnostic des installations intérieures

gaz

Selon les normes et arrêtés en vigueur.

Jour 11

Le corpus réglementaire et normatif en vigueur encadrant la réalisation d'une installation intérieure de gaz / L'alimentation en gaz des appareils à gaz / Le contrôle du fonctionnement des appareils / Les caractéristiques des gaz / Les spécificités des installations alimentées en gaz de pétrole liquéfié

Jour 12

Les chauffe-eau non raccordés / Les conduits de raccordement / Les terminologies et définitions / Les essais d'étanchéité apparente d'une installation de gaz / L'évacuation des produits de combustion des appareils à gaz raccordés

Durée

- 50 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

DPE Niveau II

Mention :

« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »

+ 2 jours

Amiante Niveau II :

Mention :

« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 jours

Lieux



(Accessibilité Handicapé)

- Paris
- Lyon

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Session de 12 apprenants

max.

Tarifs

8 980 € TTC



Module 6 (suite) : Diagnostic des installations intérieures gaz

Jour 13

Le contrôle du débouché des appareils à circuit étanche / La ventilation des locaux / La ventilation mécanique contrôlée gaz / Les organes de coupure de l'alimentation en gaz / Les robinets de commande des appareils à gaz.

Jour 14

Les tuyauteries fixes d'alimentation en gaz / Les types d'anomalies sur une installation intérieure de gaz / Les suites données à la découverte d'une anomalie sur une installation intérieure de gaz

Jour 15

QCM et exercices

Module 7 : Diagnostic des installations électriques

Selon les normes et arrêtés en vigueur.

Jour 16

- Les lois générales de l'électricité : tension, intensité, courant continu, courant alternatif, résistance, puissance, effets du courant électrique sur le corps humain.
- Les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes contre les dangers et dommages pouvant résulter de l'utilisation normale d'une installation électrique à basse tension : protection contre les chocs électriques et les surintensités, coupure d'urgence, commande et sectionnement, choix du matériel en fonction des conditions d'environnement et de fonctionnement.

Jour 17

- Les méthodes d'essais permettant, au moyen d'appareils de mesures et d'essais appropriés, de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité : mesure de la valeur de la résistance de la prise de terre, mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection et d'équipotentialité, mesure du seuil de déclenchement des dispositifs différentiels.

Jour 18

- La technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations.
- Les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic.

Jour 19

- Les modèles de rapport de diagnostic des installations électriques selon le nouvel arrêté du 10 août 2015 qui clarifie les interactions entre réglementation et normalisation.
- Étude de la nouvelle norme NF C 16-600 de Juillet 2017 qui remplace le FDC 16-600 de Juin 2015.

+ Contrôle de fin de stage

+ Mise en situation

Durée

- 50 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

DPE Niveau II

Mention :

« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »

+ 2 jours

Amiante Niveau II :

Mention :

« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 jours

Lieux



(Accessibilité Handicapé)

- Paris
- Lyon

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Session de 12 apprenants
max.

Tarifs

8 980 € TTC



Module 8 : Diagnostic Termites

Selon les normes et arrêtés en vigueur.

Jour 20

- Les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois.
- La biologie des termites présents en métropole, si la personne exerce en métropole uniquement.
- La biologie des termites présents outre-mer, si la personne exerce outre-mer.
- les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment.

Jour 21

- Les textes réglementaires sur le sujet.
- Le bois et matériaux dérivés, ses agents de dégradations biologiques, sa durabilité [naturelle et conférée, et ses applications en construction.](#)

Jour 22

- Les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites, méthodes préventives et curatives.
 - Les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission.
- + QCM et Exercices

Module 9 : Diagnostic Amiante

Selon les normes et arrêtés en vigueur.

Jour 23

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment.
- Le matériau amiante, et notamment ses propriétés physico-chimiques.
- Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante.
- Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.
- L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction.

Jour 24

- Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante.
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants.
- Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation et de mesure d'empoussièrement dans l'air et d'examen visuel.

Jour 25

- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public, les immeubles collectifs d'habitation et les immeubles de grandes hauteurs.
- Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement.
- Les modalités de réalisation et le contenu attendu du rapport du repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

+ Contrôle de fin de stage

+ Mise en situation

Durée

- 50 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

DPE Niveau II

Mention :

« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »

+ 2 jours

Amiante Niveau II :

Mention :

« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 jours

Lieux



(Accessibilité Handicapé)

- Paris
- Lyon

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Session de 12 apprenants

max.

Tarifs

8 980 € TTC





Module 10 : Amiante niveau II (option)

" *Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C* "

Jour 26

- La norme NF X 46 020 de Août 2017 et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R.1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R.1334-29-3 du même code ; X46-021 : T1 : Traitement de l'amiante des les immeubles bâtis
- T2 : Examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante
- T3 : Mission et méthodologie

Jour 27

- XP X 46-023 : Éléments de cartographie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis
- Les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail pouvant accueillir plus de 300 personnes et des bâtiments industriels.
- Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22

Durée

- 50 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

DPE Niveau II

Mention :

« *DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation* »

+ 2 jours

Amiante Niveau II :

Mention :

« *Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C* »

+ 2 jours

Lieux



(Accessibilité Handicapé)

- Paris
- Lyon

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Session de 12 apprenants

max.

Tarifs

8 980 € TTC





Module 11 : Opérateurs en Etanchéité à l'air des bâtiments

Le labels Effinergie et réglementation thermique et la RT 2012 imposent un contrôle de perméabilité obligatoire en fin de chantier. Ce contrôle doit être réalisé par un opérateur autorisé. QUALIBAT a mis en place une nouvelle qualification de mesurage de la perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments, sous la référence 8711.

Formation reconnue par le ministère en charge de la construction

Objectifs de la formation ENR-PERM-1

- Comprendre le contexte réglementaire et environnemental ainsi que les différents enjeux en termes de performance énergétique des bâtiments.
- Comprendre les phénomènes physiques qui gèrent le comportement hygrothermique des parois et des bâtiments et leurs rapports à l'étanchéité à l'air.
Réaliser des tests d'étanchéité à l'air des bâtiments selon la norme et son guide d'application **FD P 50-784** au moyen d'un appareil de mesure (porte soufflante) de type Blower Door (Technologie Retrotec ou Minnéapolis) dans le cadre de la sollicitation du label BBC Effinergie
- Maîtrise des logiciels de mesures des différentes types de technologie
- Détecter des défauts d'étanchéité qui permettront l'amélioration de l'étanchéité à l'air les bâtiments.
- Réaliser un rapport de mesure d'étanchéité conforme aux attentes de QUALIBAT pour la constitution du dossier de demande d'autorisation N°8711 (Correction du rapport selon la grille d'analyse du ministère en charge de la construction).

Jour 27 - Étude du chapitre 1 : Le contexte environnemental et énergétique

Présentations puis réalisation d'un test afin de comprendre le principe de l'infiltrométrie. Analyse du contexte environnemental et énergétique, présentation de l'association Effinergie, le paysage réglementaire (RT 2005-RT 2012), contexte de l'efficacité énergétique, conséquence sur les consommations, avantages d'une bonne étanchéité à l'air, Titre VII (démarche qualité).

Jour 28 - Étude du chapitre 2 : Comprendre et mesurer la perméabilité à l'air

Les phénomènes moteurs, la loi puissance, les indicateurs Q4 Pa-surf et n50, principe de l'infiltrométrie, localisation des fuites récurrentes, comment améliorer l'étanchéité à l'air, les systèmes d'étanchéité et leurs rôles. Etude de cas.

Durée

- 5 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques

Lieux

- Paris
- Lyon

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Prérequis

Maîtriser les bases en thermique du bâtiment

Contacter WEDGE Institute pour validation le cas échéant.

Tarifs

1500 € TTC

Session de 6 stagiaires maximum





Jour 29 - Étude du chapitre 3 : La norme NF EN ISO 9972 et son guide d'application FD P 50-784 :

Détail de la méthode de pressurisation selon la norme NF EN ISO 9972 et son guide d'application **FD P 50-784**, Recueil des informations dans la synthèse de l'étude thermique et calcul des surfaces déperditives selon les règles THU, Règles d'échantillonnage, le rapport de mesure, Processus d'autorisation des opérateurs. Montage et fonctionnement des appareils de mesures, interprétation des mesures et constatations

Jour 30- Pratique : Savoir réaliser un test d'étanchéité à l'air des autonomie

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air par un opérateur autorisé Qualibat n°8711, mise en pratique par groupes de 2 stagiaires.

Jour 31 – Examen pratique : Valider sa formation

15 jours nécessaires minimum entre la formation théorique et l'examen pratique

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air par le stagiaire contrôler par un opérateur autorisé Qualibat N°8711 et indépendant du formateur.

Durée

- 50 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

DPE Niveau II

Mention :
« *DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation* »
+ 2 jours

Amiante Niveau II :

Mention :
« *Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C* »
+ 2 jours

Lieux

(Accessibilité Handicapé)

- Paris
- Lyon

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Session de 12 apprenants max.

Tarifs

8 980 € TTC

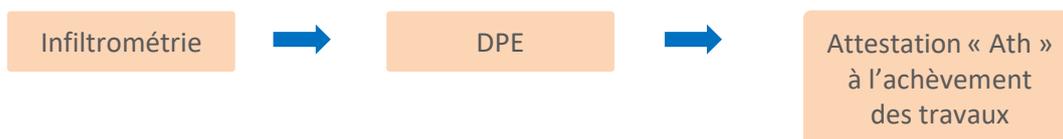


Module 12 : Contrôleur technique de la réglementation thermique

Pour la réalisation de l'attestation thermique "Ath"
Visite technique de fin de chantier

Objectifs de la formation ENR-CT-RT

- Proposer une offre globale pour la prise en compte de la RT 2012 recherchée par les prescripteurs du bâtiment.
- Comprendre le contexte réglementaire et environnemental ainsi que les différents enjeux en termes de performance énergétique des bâtiments.
- Comprendre le processus de la RT 2012.
- Maîtriser la procédure pour obtenir l'attestation Bbio au moment du dépôt de PC.
- Savoir rédiger l'attestation à fournir à la fin des travaux.
- Savoir réaliser un Diagnostic de performance Energétique DPE.
- Réaliser la visite sur chantier.



2 Jours - 14 heures / formation ENR-CT-RT

Programme théorique

Jour 32 - Contexte et enjeux, Maîtrise du processus de la RT 2012

- Présentations des contextes et enjeux, les nouveaux labels, les RT à venir.
- Analyse de l'intégralité du processus de la RT2012 du dépôt du permis de construire à la réception du bâtiment : les valeurs à ne pas dépasser, les changements majeurs, étude sur le contenu du calcul du Bbio et son téléchargement, contenu de l'attestation de la prise en compte de la RT 2012, le diagnostic de performance énergétique, le test d'infiltrométrie, l'attestation à remettre en fin de travaux, les risques en cas de non conformité.

Jour 33 - Réaliser la visite en fin de chantier et rédiger l'attestation de fin de travaux RT 2012

- Comment programmer la visite, les points de contrôles sur chantier : données administratives, exigences de résultat, exigences de moyen, caractéristiques thermiques, cas particuliers.
- Rédaction de l'attestation de fin de travaux.
- Etude des systèmes thermiques couramment utilisés en RT 2012, savoir les reconnaître sur chantier.
- Les risques et responsabilités.
- Étude de cas.

Durée

- 50 jours - 9h / 17h30
-
- cours théoriques
- + travaux pratiques
- + examens

DPE Niveau II

Mention :

« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »
+ 2 jours

Amiante Niveau II :

Mention :

« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 jours

Lieux

(Accessibilité Handicapé)

- Paris
- Lyon

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Session de 12 apprenants max.

Tarifs

8 980 € TTC





Module 13 : Mesurage et audit énergétique des bâtiments pour la qualification Qualibat 8731

Lancée en Juillet 2018, la qualification Qualibat 8731 d'audit énergétique a pour objectif de distinguer les acteurs qualifiés pour la réalisation d'audits en maison individuelle. Cet audit énergétique a pour but de privilégier les travaux les plus pertinents et de sécuriser les particuliers dans leurs choix. L'objectif étant d'atteindre une baisse d'au moins 30% des consommations d'énergie primaire CEP en une seule étape de rénovation, afin d'atteindre le niveau de performance BBC rénovation en 4 étapes maximum. Dans le cadre d'une rénovation globale, il permet de planifier les travaux selon le meilleur enchaînement possible. Pour conclure, cette qualification est gage de qualité, elle permettra de rassurer vos clients, partenaires et autres acteurs du marché.

Objectifs

- Posséder les connaissances pour le rôle d'Auditeur énergétique des bâtiments
- Pouvoir proposer les meilleures solutions de rénovation au client
- Prétendre à la certification Qualibat 8731 .
- Proposer des préconisations de travaux en conformité avec le cahier des prescriptions techniques du label (chronologie des travaux, maîtrise des coûts et calcul des retours sur investissement, les différents mécanismes de financement, les avantages fiscaux).
- Être capable de proposer des scénarios de rénovation de l'enveloppe du bâtiment
- Être capable de proposer des solutions d'équipement adaptées
- Maîtriser le fonctionnement des aides de l'Etat quant à la rénovation énergétique
- Préconiser une chronologie et un coût prévisionnel des travaux pertinents

Durée

- 50 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

DPE Niveau II

Mention :
« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »
+ 2 jours

Amiante Niveau II :

Mention :
« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »
+ 2 jours

Lieux



(Accessibilité Handicapé)

- Paris
- Lyon

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public
Session de 12 apprenants max.

Tarifs

8 980 € TTC



#1 - Jour 34

- Méthodologie d'audit
- Connaissance des techniques globales du bâtiment (équipements, modes constructifs...)
- Sinistralité pouvant être associée à des interventions malencontreuses d'amélioration de l'efficacité énergétique

#2 - Jour 35

- Analyse des informations permettant de comprendre le fonctionnement réel du bâtiment dans sa globalité et en particulier d'un point de vue énergétique
- Préparer la visite sur site et identifier les points sensibles
- *Savoir évaluer l'état des systèmes de chauffage et de refroidissement, de l'éclairage, de la ventilation, de l'état du bâti, des équipements responsables des autres usages => Sur site*

#3- Jour 36

- *Savoir questionner les occupants sur le confort et les usages => Sur site -*
- *Recoller l'analyse des factures d'énergie avec l'évaluation des consommations théoriques du bâtiment faite sur logiciel de calcul autre que réglementaire*
- *Identifier les usages énergétiques à fort impact, dégager les priorités de travaux et les chiffrer*

Module – 10 à 15 jours

Préparation du mémoire et soutenance

L'élaboration du mémoire à présenter devant le jury est un travail personnel.

Module 14 : Préparation mémoire et audit

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Validations :

- Délivrance du titre de de niveau II (BAC+3) de « Contrôle et Diagnostic de l'Habitat » (depuis le 14 avril 2012 d'après l'arrêté du 05 avril 2012, J.O. du 14 avril 2012, NOR : APPD1209691A modifié par l'arrêté du 26 mai 2016 publié au JO le 7 juin 2016 NOR: ETSD1611834A, modifié par l'arrêté du 28 juillet 2017 publié au JO le 5 août 2017 NOR : MTRD1722172A).
- Attestation de formation, Dispositif de V.A.E. possible, nous contacter pour obtenir le dossier.
- Session d'examen de certification

Outils pédagogiques :

- Supports pédagogiques informatiques.
- Etudes de cas et QCM + Mises en situation

Matériel pédagogique

- Vidéos projecteurs
- Supports de cours informatisés
- Maquettes
- Matériel de mesure (Gaz, Electricité, Plomb, Caméras thermiques)
- Logiciel DPE + ordinateur (à prévoir pour la certification)



Durée

- 50 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

DPE Niveau II

Mention :
« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »
+ 2 jours

Amiante Niveau II :

Mention :
« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 jours

Lieux



(Accessibilité Handicapé)

- Paris
- Lyon

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Session de 12 apprenants max.

Tarifs

8 980 € TTC